



# Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 30 avril 2010

## Aperçu mensuel – Avril 2010

Etrangers (population résidante permanente)	1 692 568
Immigrants (population résidante permanente)	9 764
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 4 939
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6 313
Naturalisations accordées	1 902

## Table des matières

<b>1. Tendances et évolution en avril 2010</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Population résidante étrangère</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Immigration, émigration et bilan migratoire</b> .....	<b>4</b>
3.1 Immigration en avril 2010 .....	4
3.2 Emigration et bilan migratoire .....	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE .....	5
<b>4. Autorisations octroyées / Annonces</b> .....	<b>6</b>
4.1 Actifs UE-17/AELE .....	6
4.2 Contingents UE-8 .....	7
4.3 Contingents UE-2 .....	7
4.4 Frontaliers .....	7
4.5 Procédure d'annonce .....	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA .....	8
4.6.1 Utilisation des contingents .....	8
4.6.2 Utilisation des contingents - Graphiques .....	9
4.6.3 Relation Prestataires de services > 90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers .....	9
<b>5. Naturalisations</b> .....	<b>10</b>
Acquisition de la nationalité suisse .....	10

## 1. Tendances et évolution en avril 2010

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois d'avril 2009.

**Population résidente permanente de nationalité étrangère<sup>1</sup>** : La proportion d'étrangers au sein de la population résidente permanente s'accroît. L'augmentation concerne essentiellement le domaine de l'ALCP<sup>2</sup>. Le nombre de ressortissants d'Etats tiers<sup>3</sup> reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8<sup>4</sup> et UE-2<sup>5</sup>) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

**Immigration globale** : En avril 2010, l'immigration<sup>6</sup> dans la population résidente permanente a diminué de 8,5 % par rapport à avril 2009. C'est parmi les ressortissants d'Etats tiers que cette baisse a été la plus prononcée avec 10 %. La diminution du nombre d'immigrants en Suisse s'est aussi ressentie chez les ressortissants des Etats de l'UE-17<sup>7</sup> (- 7,8 %). Cependant, cette diminution est moins marquée qu'au cours des mois précédents. L'immigration de ressortissants de l'UE-8 a également chuté par rapport au mois d'avril 2009 (- 13,6 %). Par contre, l'immigration de ressortissants de l'UE-2 a progressé (+ 6,9 %), mais à un niveau faible en chiffres absolus.  
→ Voir p. 4

**Bilan migratoire<sup>8</sup>** : Le bilan migratoire reste positif en avril 2010, bien que dans une moindre mesure qu'en avril 2009 (-6,5 %). La diminution enregistrée pour les ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE a été aussi prononcée que celle enregistrée pour les ressortissants d'Etats tiers (- 6,5 %). Ces derniers représentaient, en avril 2010, 33 % du solde. → Voir p. 5

**Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE** : En avril 2010, les autorités suisses ont délivré 4 053 autorisations de séjour B et 4 799 autorisations de courte durée L, soit respectivement un recul de - 3,9 % et une progression de 6,1 %. S'agissant des autorisations B délivrées aux actifs, une catégorie particulièrement concernée par la clause de sauvegarde, on enregistre en moyenne au cours des onze premiers mois de la période ALCP en cours (de juin à avril) une baisse d'environ - 22 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. En conséquence, les conditions requises pour invoquer la clause de sauvegarde ne sont pas réunies.

---

<sup>1</sup> **Population résidente permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L >= 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

<sup>2</sup> **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

<sup>3</sup> **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

<sup>4</sup> **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

<sup>5</sup> **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

<sup>6</sup> **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

<sup>7</sup> **UE-17** = Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède

<sup>8</sup> **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidente permanente étrangère inhérentes au système de registres).

## Bulletin Immigration

### Situation au 30 avril 2010

De mai 2009 à avril 2010, le nombre d'entrées effectives sur le marché du travail<sup>9</sup> a diminué de près de 18 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. → Voir p. 6

**Contingents UE-8 et UE-2 :** L'immigration en provenance de l'UE-8 et de l'UE-2 est quantitativement peu importante. Aussi les contingents destinés aux ressortissants de l'UE-8 sont-ils rarement épuisés. Inversement, la demande d'autorisations B en faveur de ressortissants de l'UE-2 dépasse l'offre d'unités disponibles. → Voir p. 7

**Autorisations frontalières<sup>10</sup> :** La collecte différenciée des données n'ayant débuté qu'en janvier 2010, aucune comparaison avec l'année précédente n'est encore possible. En avril 2010, les autorités ont délivré plus d'autorisations frontalières que durant le mois précédent. → Voir p. 7

**Procédure d'annonce :** Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En avril 2010, 16 236 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). L'effectif a ainsi augmenté de près de 9,4 % (1 393 annonces) par rapport à avril 2009. Le nombre de jours de travail accomplis a également augmenté par rapport à ce même mois. Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont, quant à elles, augmenté de 2,4 %. Enfin, le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer s'est accru dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services, mais a baissé dans le secteur de l'agriculture. → Voir p. 8

**Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse :** Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation. Ils sollicitent avant tout le contingent des autorisations L d'une durée inférieure à une année. En avril 2010, près de 20 % des autorisations L ont été accordées à des prestataires de services provenant des Etats de l'UE/AELE. En comparaison, seules 3 % environ des autorisations de séjour B ont été octroyées à cette même catégorie de personnes. → Voir p. 8/9

**Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA<sup>11</sup>) :** Les contingents destinés aux ressortissants d'Etats tiers pour 2010 ont, dans un premier temps, seulement été libérés à hauteur de 3500 autorisations de courte durée et 2000 autorisations de séjour. Les contingents ont été fortement sollicités en avril 2010. En effet, 62 % du contingent des autorisations de courte durée L et 50 % de celui des autorisations de séjour B sont déjà épuisés. Le 28 avril 2010, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les nombres maximums, le contingent des autorisations L passant à 8000 et celui des autorisations B à 3000. → Voir p. 8/9

**Naturalisations :** Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres d'avril 2010 sont inférieurs à ceux du même mois de l'année précédente. En tête, on trouve les ressortissants de la Serbie, suivis par les Portugais, les Italiens et les Allemands. → Voir p. 10

---

<sup>9</sup> **Entrées effectives sur le marché du travail** = Personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Les changements de statuts (transformation d'un permis L en un permis B) ne sont pas compris dans cette statistique relevant les entrées effectives sur le marché du travail ; par contre ils sont comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère.

<sup>10</sup> **Frontalier** : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

<sup>11</sup> **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

## 2. Population résidante étrangère

### Population résidante étrangère au 30 avril 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Avril 2009	Avril 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Total</b>	1 655 224	<b>1 692 568</b>	+ 2.3
UE-27+AELE	1 041 927	<b>1 076 540</b>	+ 3.3
UE-17	1 003 083	<b>1 033 565</b>	+ 3.0
UE-8	28 715	<b>31 796</b>	+ 10.7
UE-2	6 670	<b>7 617</b>	+ 14.2
Ressortissants d'Etats tiers	613 297	<b>616 028</b>	+ 0.4

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

## 3. Immigration, émigration et bilan migratoire

### 3.1 Immigration en avril 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Avril 2009	Avril 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Total</b>	10 666	<b>9 764</b>	- 8.5
UE-27+AELE	7 346	<b>6 775</b>	- 7.8
UE-17	6 761	<b>6 250</b>	- 7.6
UE-8	470	<b>409</b>	- 13.0
UE-2	87	<b>93</b>	+ 6.9
Ressortissants d'Etats tiers	3 320	<b>2 989</b>	- 10.0

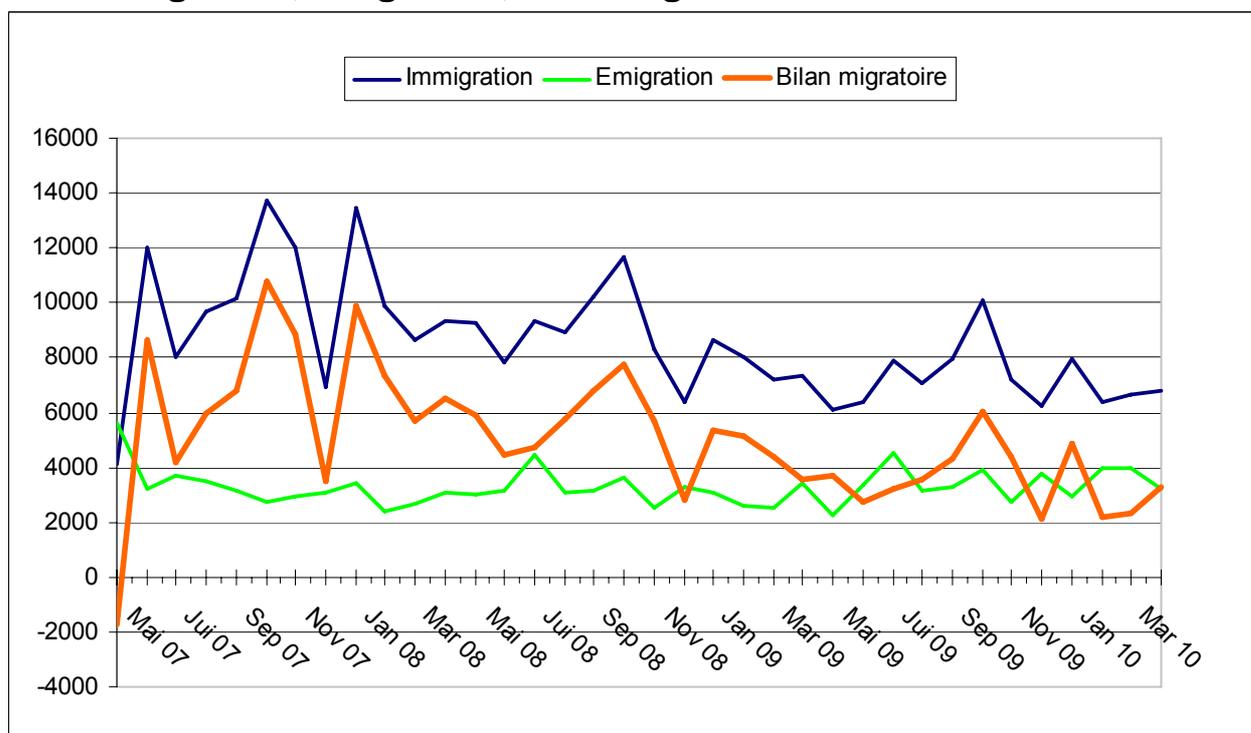
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

### 3.2 Emigration et bilan migratoire

	Avril 2009	Avril 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Emigration<sup>12</sup></b>			
Etrangers (total)	4 818	4 395	- 8.8
Ressortissants UE-27/AELE	3 408	3 212	- 5.8
Ressortissants d'Etats tiers	1 410	1 183	- 16.1
<b>Bilan migratoire</b>			
Etrangers (total)	5 282	4 939	- 6.5
Ressortissants UE-27/AELE	3 538	3 308	-6.5
Ressortissants d'Etats tiers	1 744	1 631	- 6.5

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

### 3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE<sup>13</sup>



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&G

<sup>12</sup> **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

<sup>13</sup> Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

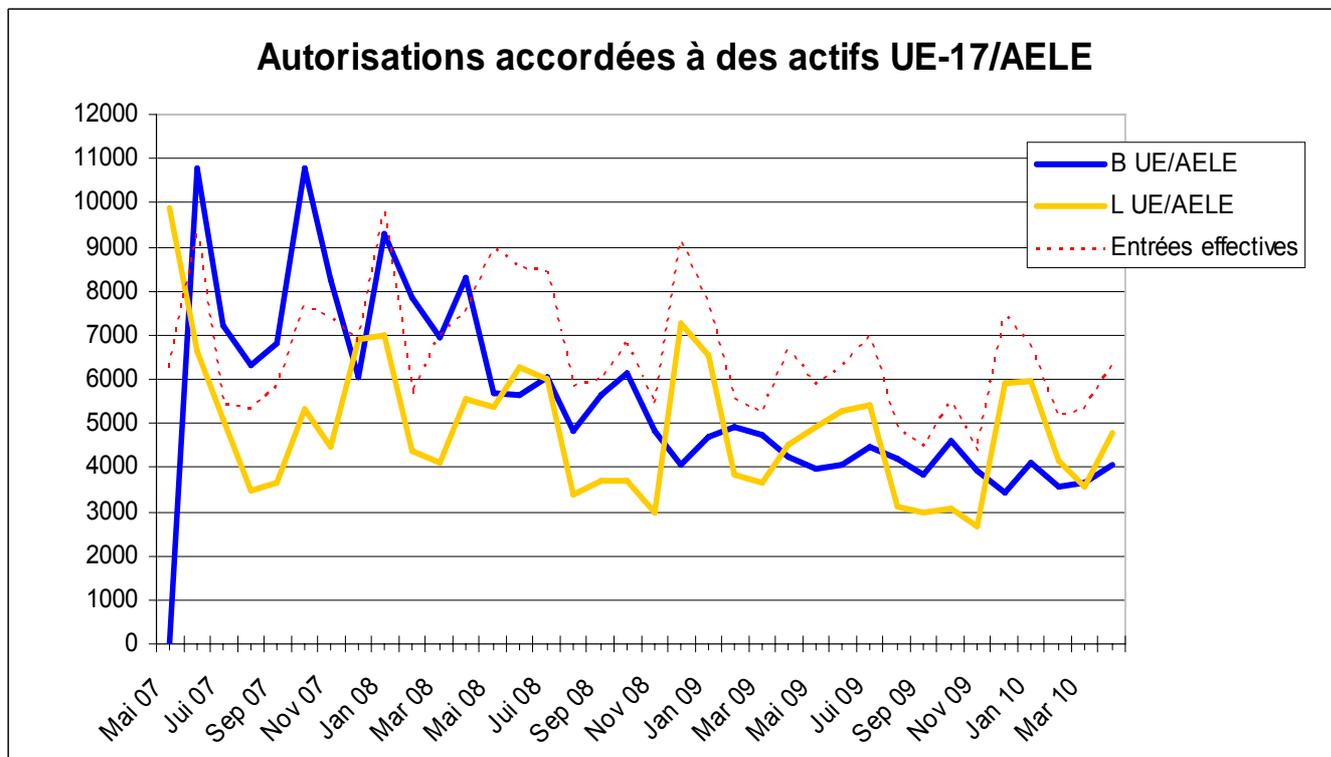
## 4. Autorisations octroyées / Annonces

### 4.1 Actifs UE-17/AELE

#### Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %
<b>Mai</b>	5 666	<b>3 977</b>	- 29.8	5 387	<b>4 919</b>	- 8.6	8 972	<b>5 854</b>	- 34.8
<b>Juin</b>	5 647	<b>4 065</b>	- 28.0	6 271	<b>5 264</b>	- 16.0	8 526	<b>6 290</b>	- 26.2
<b>Juillet</b>	6 050	<b>4 448</b>	- 26.4	6 015	<b>5 428</b>	- 9.7	8 458	<b>7 004</b>	- 17.2
<b>Août</b>	4 811	<b>4 215</b>	- 12.3	3 396	<b>3 096</b>	- 8.8	5 829	<b>4 871</b>	- 16.4
<b>Septembre</b>	5 635	<b>3 832</b>	- 32.0	3 684	<b>2 965</b>	- 19.5	6 009	<b>4 481</b>	- 25.4
<b>Octobre</b>	6 122	<b>4 584</b>	- 25.1	3 705	<b>3 088</b>	- 16.7	6 793	<b>5 484</b>	- 19.3
<b>Novembre</b>	4 848	<b>3 929</b>	- 19.0	2 960	<b>2 646</b>	- 10.6	5 424	<b>4 377</b>	- 19.3
<b>Décembre</b>	4 045	<b>3 450</b>	- 14.7	7 277	<b>5 928</b>	- 18.5	9 175	<b>7 450</b>	- 18.8
<b>Janvier</b>	4 707	<b>4 089</b>	- 13.1	6 550	<b>5 938</b>	- 9.3	7 666	<b>6 727</b>	-12.2
<b>Février</b>	4 932	<b>3 554</b>	- 27.9	3 849	<b>4 128</b>	+ 7.2	5 568	<b>5 164</b>	- 7.3
<b>Mars</b>	4 749	<b>3 632</b>	- 23.5	3 669	<b>3 550</b>	- 3.2	5 246	<b>5 314</b>	+ 1.3
<b>Avril</b>	4 219	<b>4 053</b>	- 3.9	4 523	<b>4 799</b>	+ 6.1	6 665	<b>6 313</b>	- 5.3
<b>Total</b>	61 431	<b>47 828</b>	-22.1	57 286	<b>51 749</b>	- 9.7	84 331	<b>69 329</b>	- 17.8

Source : ODM, P&G



Source : Représentation graphique ODM/P&G, données statistiques P&G et Service Statistique sur les étrangers

## 4.2 Contingents UE-8

Contingents - Période du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2010

Autorisations de séjour B	Contingent total	2 800	4 <sup>e</sup> trimestre ALCP : 700
Autorisations de courte durée L	Contingent total	26 000	4 <sup>e</sup> trimestre ALCP : 6 500

### 1<sup>er</sup> mars 2010 – 31 mai 2010 (4<sup>e</sup> trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde <sup>1</sup>	Autorisations octroyées		Solde <sup>2</sup>
	Mois	Cumulées <sup>3</sup>		Mois	Cumulées <sup>3</sup>	
Mars	145	1 565	1 235	1 710	12 767	13 233
<b>Avril</b>	<b>144</b>	<b>1 709</b>	<b>1091</b>	<b>1 668</b>	<b>14 435</b>	<b>11 565</b>
Mai						

<sup>1</sup> sur 2100 autorisations octroyées jusque-là    <sup>2</sup> sur 19 500 autorisations octroyées jusque-là    <sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009

## 4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2010

Autorisations de séjour B	Contingent total	362	4 <sup>e</sup> trimestre ALCP : 92
Autorisations de courte durée L	Contingent total	3 620	4 <sup>e</sup> trimestre ALCP : 905

### 1<sup>er</sup> mars 2010 – 31 mai 2010 (4<sup>e</sup> trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde <sup>1</sup>	Autorisations octroyées		Solde <sup>2</sup>
	Mois	Cumulées <sup>3</sup>		Mois	Cumulées <sup>3</sup>	
Mars	69	339	23	363	2 489	1 131
<b>Avril</b>	<b>23</b>	<b>362</b>	<b>0</b>	<b>353</b>	<b>2 842</b>	<b>778</b>
Mai						

<sup>1</sup> sur 270 autorisations octroyées jusque-là    <sup>2</sup> sur 2715 autorisations octroyées jusque-là    <sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009

Source SYMIC (tableau P&G)

## 4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations*		Autorisations en cours <sup>14**</sup>	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10***
Novembre	--	--	212 566	214 570
Décembre	--	--	212 566	214 570
Janvier	--	3 855	213 178	--
Février	--	3 485	213 178	--
Mars	--	4 795	213 178	--
<b>Avril</b>	<b>--</b>	<b>4 960</b>	<b>215 489</b>	<b>--</b>

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers  
Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

\* Données recueillies pour la première fois en janvier 2010  
\*\*\* Données en partie non encore disponibles

\*\* Valeurs à la fin du trimestre

<sup>14</sup> **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

## 4.5 Procédure d'annonce<sup>15</sup>

Jours de travail	Avril 2009	Avril 2010	Différence	
			en valeur absolue	en %
Total général	356 092	<b>358 052</b>	1 960	0.6
Travailleurs	201 137	<b>200 249</b>	- 888	- 0.4
Indépendants	41 371	<b>39 892</b>	- 1 479	- 3.6
Travailleurs détachés	113 584	<b>117 911</b>	4 327	3.8
<b>Personnes tenues de s'annoncer</b>				
Total général	26 620	<b>28 291</b>	1 671	6.3
Travailleurs	11 777	<b>12 055</b>	278	2.4
Indépendants	3 015	<b>3 470</b>	455	15.1
Travailleurs détachés	11 828	<b>12 766</b>	938	7.9
<b>Annonces par secteurs économiques</b>				
Total général	26 620	<b>28 291</b>	1 671	6.3
Agriculture	430	<b>323</b>	- 107	- 24.9
Industrie et métiers	11 941	<b>13 353</b>	1 412	11.8
Services	14 249	<b>14 615</b>	366	2.6

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

## 4.6 Autorisations selon la LETr<sup>16</sup> / l'OASA<sup>17</sup>

### 4.6.1 Utilisation des contingents (personnes actives)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 09	0	0	0	0
30 jan. 10	944	292	258	167
28 fév. 10	1 392	583	483	333
31 mars 10	1 840	875	750	500
30 avr. 10	<b>2 177</b>	1 167	<b>1 002</b>	667
31 mai 10		1 458		833
30 juin 10		1 750		1 000
31 juil. 10		2 042		1 167
31 août 10		2 333		1 333
30 sep. 10		2 625		1 500
31 oct. 10		2 917		1 667
30 nov. 10		3 208		1 833
31 déc. 10		3 500		2 000

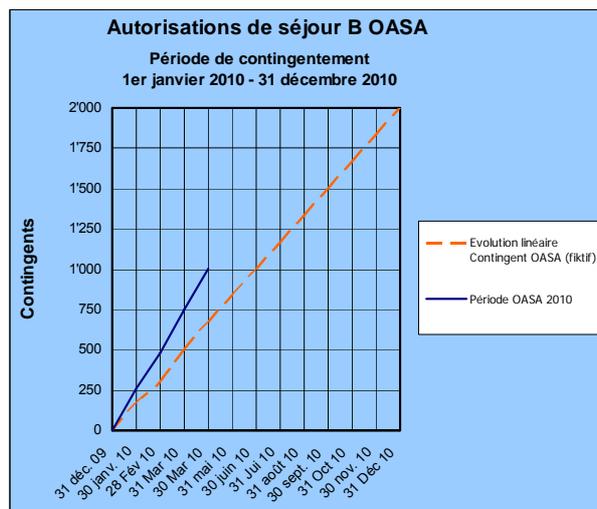
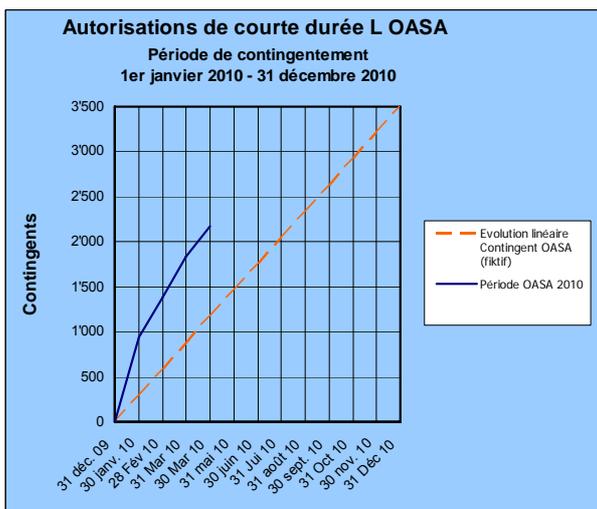
Source : SYMIC (tableau A&E)

<sup>15</sup> Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-17/AELE).

<sup>16</sup> Loi fédérale sur les étrangers

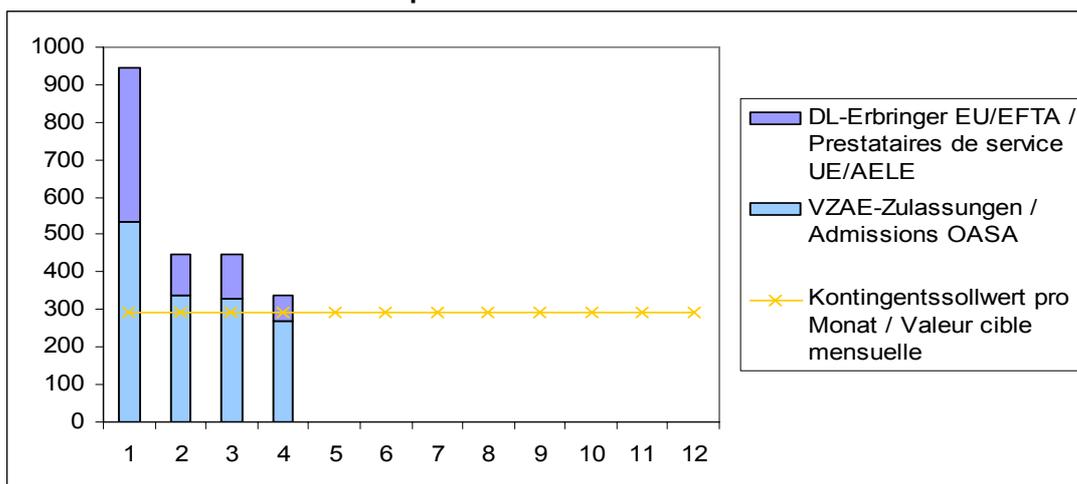
<sup>17</sup> Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

#### 4.6.2 Utilisation des contingents - Graphiques

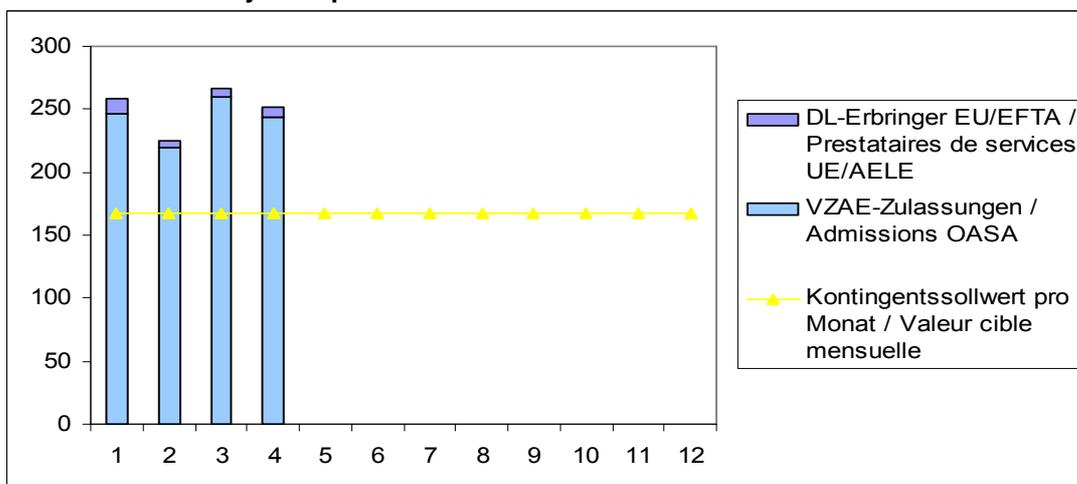


#### 4.6.3 Relation Prestataires de services >90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers actifs

##### Autorisations de courte durée L par mois<sup>18</sup>



##### Autorisations de séjour B par mois



Source : SYMIC (graphiques A&E/P&G)

<sup>18</sup> On entend ici par valeur cible le nombre d'autorisations à octroyer en moyenne par mois.

## 5. Naturalisations

### Acquisition de la nationalité suisse

	Avril 2009	Avril 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Naturalisations</b>	4 068	<b>1 902</b>	- 53.2
ordinaires	3 031	<b>1 718</b>	- 43.3
facilitées et réintégrations	1 037	<b>184</b>	- 82.3
<b>Principaux Etats de provenance</b>			
Serbie	725	<b>289</b>	- 60.1
Portugal	250	<b>173</b>	- 30.8
Italie	516	<b>163</b>	- 68.4
Allemagne	466	<b>127</b>	- 72.7
Turquie	161	<b>127</b>	- 21.1

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers